



Boite aux lettres

Par Lauyt33

Bonjour,

Je vous écrit car voilà je viens de faire mon état des lieux de sortie, du logement que j'ai quitter depuis déjà 3semaines donc aujourd'hui on a effectué l'état de lieux de sortie et au moment de vérifier la boîte aux lettres surprise elle ne s'ouvre plus ! Il y a un bout dedans qui bloque je pense que les enfants du quartier ont du s'amuser à essayer d'ouvrir les boites aux lettres mais voilà que la femme de l'agence me dit que cela sera à ma charge, car je ne l'ai pas signalé avant mais n'étant plus dans le logement quand je suis partie elle s'ouvrait et ce fermait très bien ! Je voulais savoir si il y a moyen d'éviter d'avoir à payer alors que je n'y suis pour rien ?

Le logement fait parti d'un « immeuble » logement en duplex, les boites aux lettres sont commune à l'entrée de la résidence, et il y a une copropriété et un syndic. J'ai lu que c'était à eux de faire le nécessaire..

pouvez vous m'éclairer car payer 180e selon l'agence un changement de verrous je trouve ça abusif..

cordialement bien à vous

Par janus2

Bonjour,

Ce que prévoit la loi 89-462 dans son article 7 :

Le locataire est obligé :

[...]

c) De répondre des dégradations et pertes qui surviennent pendant la durée du contrat dans les locaux dont il a la jouissance exclusive, à moins qu'il ne prouve qu'elles ont eu lieu par cas de force majeure, par la faute du bailleur ou par le fait d'un tiers qu'il n'a pas introduit dans le logement ;

S'il s'agit d'une dégradation faite par une personne qui vous est étrangère, vous n'êtes pas responsable.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il faut aussi souligner :

"à moins qu'il ne prouve"

La charge de la preuve est au locataire. Dans le cas présent ce sera difficile de prouver l'intervention d'un tiers, sauf si d'autres boites ont aussi été vandalisées et des plaintes pour vandalisme déposées.

Par Lauyt33

Je vous remercie pour vos réponses..

donc si je comprend bien faut que je trouve un moyen de prouver l'intervention d'un tiers, je vais essayer de parler aux voisins car j'ai vue une autre boîte aux lettres ouverte.. sinon puis je porter plainte ou autre afin de prouver que cela ne viens pas de moi ? Même si je ne suis plus dans le logement ?